



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EI Tudual GRALL  
10, rue de Lesdiguières  
05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

### ACTIVITÉS

#### Présentation

Tudual GRALL (Entreprise Individuelle) propose des prestations d'organisation et d'encadrement de sorties en montagne en course à pieds, randonnée à pieds ou randonnée en raquettes.

#### Prérequis techniques/physique/antécédents

Chaque participant doit arriver dans une forme physique et psychologique compatible avec l'activité réservée.

Tout traitement ou antécédent médical particulier doit être signalé lors de l'inscription.

L'encadrant se réserve le droit de refuser un participant si son état de santé ou sa condition physique semble incompatible avec l'activité, dans un souci de sécurité pour le groupe. Un certificat médical d'aptitude pourra être exigé par l'encadrant.

#### Matériel collectif/individuel

Le matériel collectif nécessaire à la tenue de l'activité est fourni par l'encadrant. Une liste de matériel individuel à prévoir par le participant sera fournie au moment de la confirmation de l'activité. Dans certains cas précisés lors de la réservation, l'encadrant pourra fournir du matériel spécifique (raquettes à neiges ou cramponnettes par exemple).

#### Responsabilité milieu spécifique

Évoluer en environnement naturel comporte des risques objectifs, les activités en montagne comportent des risques inhérents (chutes de pierres, conditions météo, etc.). Le client reconnaît en avoir été informé et accepte ces risques. L'encadrement par un professionnel réduit ces risques sans pour autant les faire disparaître. Le client doit s'engager à respecter les consignes de l'encadrant. L'encadrant ne peut être tenu responsable des accidents survenus en dehors de son contrôle direct, notamment en cas de non-respect des consignes de sécurité par le client.

Les animaux ne sont pas autorisés lors des sorties, sauf accord préalable de l'encadrant.

### ORGANISATION

#### Consignes

Les clients s'engagent à respecter les horaires et consignes indiquées par l'encadrant, les groupes s'engagent à respecter le nombre de participants maximum indiqué par l'encadrant. L'encadrant se réserve le droit d'annuler une sortie ou d'en exclure des participants en cas de non-respect de ces éléments, sans possibilité de remboursement.

#### Matériel du client

Le milieu montagnard peut s'avérer « abrasif » et comporter des risques (chute, compression ou choc dans un sac, humidité) pour le matériel des clients, notamment les appareils électroniques (téléphones, appareils photo) et le matériel optique (jumelles, longue-vue). Il est conseillé de choisir le matériel emporté avec soin, de le protéger durant les déplacements et l'utilisation. L'encadrant ne pourra être tenu responsable de la dégradation du matériel personnel du client durant la sortie.

#### Modifications/annulation

L'encadrant se réserve le droit de modifier et adapter tout itinéraire aux conditions météorologiques, nivologiques, au terrain, ainsi qu'au niveau physique, technique et à la fatigue des clients. L'annulation de la sortie du fait de l'encadrant entraînera son remboursement intégral au client.

L'annulation par le client pour un motif autre qu'un cas de force majeure, problème de santé non connu à l'inscription ou problème familial entraînera la conservation de l'acompte et sera facturée selon le barème suivant :

- annulation avant les dix jours précédant l'activité : 10% du prix de la prestation ;
- annulation dans les dix jours précédant l'activité : 30% du prix de la prestation ;
- annulation durant les 24 heures précédant l'activité : 50% du prix de la prestation ;
- non présentation le jour de l'activité sans annulation préalable : 100% du prix de la prestation.

Est considéré comme cas de force majeure tout événement imprévisible et insurmontable (ex : conditions météo extrêmes, interdiction préfectorale, accident grave de l'encadrant). Toute annulation devra être notifiée par écrit (sms, messagerie, mail) pour être prise en compte.

## ASSURANCE ET SECOURS

### Assurance de l'encadrant

Le professionnel qui vous encadre est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle auprès de la société HDI via le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM), par le contrat N° **76960765-30026**.

Cette assurance le couvre pour le cas où il vous causerait un dommage, pour prendre en charge des frais de secours jusqu'au centre de soin le plus proche. En revanche son assurance n'est **pas destinée à couvrir les conséquences de votre comportement individuel** ou les frais de rapatriement de l'hôpital à chez vous par exemple.

### Assurance du client

Pour vous protéger dans le cadre de vos activités sportives, vous pouvez souscrire une assurance sport spécifique. Ce type de contrat annuel ou journalier prend en charge :

1- La Responsabilité Civile ; Au cours de votre pratique sportive, si vous blessez quelqu'un par votre faute ou votre imprudence, conformément aux articles 1240 et 1241 du code civil, vous êtes civilement responsable pour avoir "causé un dommage à autrui ". L'assurance en responsabilité civile est obligatoire pour participer aux activités proposées.

2- Si vous vous blessez seul lors de la pratique de l'activité sportive

Le contrat d'assurance Individuelle Accident (« IA ») permet d'indemniser les dommages corporels accidentels importants et éventuellement les frais médicaux. Les frais de rapatriement, de recherche et de secours, les dommages causés au matériel de sport. Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance individuelle accident.

## VENTE

### Mode opératoire

L'achat par le client peut se conclure entre le client et l'EI par accord en direct par téléphone, échange de messages téléphoniques audios ou écrits, échange de mails ou discussion de vive voix. Le client peut également dans certains cas acheter une prestation via un partenaire de l'EI (agence, bureau de guides ou d'accompagnateurs, office de tourisme par exemple). Ce seront dans ce cas les CGV de l'organisme vendeur qui s'appliquent. Dans ce dernier cas l'EI Tudual GRALL ne saurait être tenue responsable des engagements pris par le partenaire.

### Droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations.

## RIX

### Tarif

Les tarifs sont mis à jour et diffusés deux fois par an, en début de saison (début d'hiver puis au printemps).

### Modalité de paiement

Le paiement s'effectue à l'inscription pour les sorties à la journée ou demi-journée. Un acompte de 50% sera demandé pour l'engagement sur plusieurs jours ou l'inscription à stage de plusieurs jours. Dans ce cas le règlement aura lieu au plus tard le jour de la sortie ou la veille du premier jour du stage ou séjour. Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque, espèces.

## LITIGES

### Réclamations

Vos éventuelles réclamations sont à formuler par courriel à l'adresse « [tudual.grall@gmail.com](mailto:tudual.grall@gmail.com) » dans les 15 jours suivant l'activité concernée.

## RGPD

Les données collectées ne sont utilisées qu'à des fins d'organisation des sorties et de gestion administrative de l'activité. Elles ne seraient utilisées dans le cadre de communications qu'avec votre autorisation.

Les photographies et vidéos prises et collectées durant les sorties pourront être utilisées dans les publications sur les réseaux et sur les documents commerciaux.

Il pourra vous être demandé de remplir un questionnaire médical, ce document reste en votre possession et ne sera consulté par l'encadrant qu'en cas de malaise, accident ou autre événement nécessitant le déclenchement d'un secours. Ces données ne sont pas collectées et restent en votre possession, vous pouvez détruire le questionnaire en fin d'activité.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Pour l'exercer, contacter [tudual.grall@gmail.com](mailto:tudual.grall@gmail.com).

**Médiateur de la conso**

En cas de litige au sujet du règlement de la présente facture, sans règlement à l'amiable dans les deux mois à compter de la date d'exécution de la prestation, le client s'adressera au médiateur de la consommation suivant :

Société La Médiation Professionnelle

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

n° de siret 81438535700011

Siège 24 RUE ALBERT DE MUN 33000 BORDEAUX France

En cas d'échec de la médiation par voie extra-judiciaire, le tribunal compétent est le tribunal judiciaire de Gap (05, Hautes-Alpes).